



106, rue Jean Jaurès
59287 LEWARDE
Tél : 03 27 97 37 37
mairie-de-lewarde@wanadoo.fr

Arrêté municipal d'occupation du domaine public

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-2,

Vu le code de la route,

Considérant la demande effectuée par mail en date du 6 octobre 2024 par Monsieur Bruno TREFOIS, domicilié au 131, rue des Bleuets 59287 Lewarde tendant à obtenir l'autorisation de se faire livrer et déposer des palettes de pellets devant son domicile, le jeudi 28 novembre 2024.

Arrête

Article 1^{er} :

Monsieur Bruno TREFOIS est autorisé à occuper le domaine public situé face à son domicile au 131, rue des Bleuets à Lewarde afin de se faire livrer des palettes de pellets le jeudi 28 novembre 2024. Il s'engage à les rentrer dans les plus brefs délais.

Article 2 :

Durant la livraison et les opérations de manutention permettant de rentrer le bois au sein de sa propriété privée, la circulation des piétons et des véhicules se fera de manière restrictive.

Article 3 :

Des panneaux de signalisation permettant aux piétons et aux automobilistes de prendre connaissance de cette restriction limitée seront apposés par Monsieur Bruno TREFOIS.

Article 4 :

Aussitôt après l'achèvement des travaux de manutention, le permissionnaire sera tenu d'enlever tous les décombres, terres, ou autres détritiques et d'assurer le nettoyage du domaine public sollicité.

Article 5 :

Pendant toute sa durée de validité, le permissionnaire aura obligation d'afficher la présente autorisation.

Article 6 :

Une copie de cet arrêté sera affichée pour information et transmise pour application à Monsieur le Commandant du Commissariat de Police d'Aniche et à Monsieur Bruno TREFOIS.

Article 7 :

Monsieur le Maire de Lewarde, Monsieur le Commandant de Police d'Aniche, ainsi que Monsieur Bruno TREFOIS, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Lewarde, le 7 octobre 2024

Alain BRUNEEL
Maire de Lewarde